

219C0960
FR0000060196-FS0566

13 juin 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">MRM (Euronext Paris)</p>

Par courrier reçu le 7 juin 2019, complété par un courrier reçu le 13 juin 2019, la société de droit luxembourgeois Specials Fund¹ (50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 29 mai 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société MRM et détenir, à cette date et à ce jour, 1 284 905 actions MRM représentant autant de droits de vote, soit 2,94% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de la modification des statuts de la société MRM décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2019 en vue de supprimer les droits de vote double attachés aux actions de la société³.

¹ Société d'investissement à capital variable (en liquidation).

² Sur la base d'un capital composé de 43 667 813 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société MRM en date du 29 mai 2019.